



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Sécurité routière : abaissement de la limite de vitesse à 70 km/h sur le chemin d'Oka

OKA et SAINT-JOSEPH-DU-LAC, le 13 juillet 2026 – À la suite d'une analyse rigoureuse et d'une rencontre technique tenue le 27 janvier dernier, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a donné son feu vert à une demande attendue : la modification des limites de vitesse sur deux tronçons clés du chemin d'Oka.

Dès le 20 juillet 2026, la vitesse maximale autorisée passera à 70 km/h sur deux segments afin d'assurer des déplacements plus sécuritaires pour l'ensemble des usagers.

La nouvelle réglementation s'appliquera spécifiquement aux deux zones suivantes :

- **Tronçon 1** : Entre la rue Charette (à Saint-Joseph-du-Lac) et le 1350, chemin d'Oka (restaurant Frites et compagnie).
- **Tronçon 2** : Entre l'Abbaye d'Oka et la rue Picquet.

Cette initiative concertée vise avant tout à améliorer la sécurité routière de ces secteurs. Les autorités locales invitent tous les automobilistes à porter une attention particulière à la nouvelle signalisation dès sa mise en place et à lever le pied pour le bien-être de la communauté.

« Nos routes font partie intégrante de notre milieu de vie. Cette diminution de vitesse est une mesure concrète qui permettra de favoriser des déplacements plus sécuritaires tout en préservant la qualité de vie des citoyens qui habitent et fréquentent ce secteur » - Patrick Hardy, maire d'Oka

« La sécurité de nos citoyens est une priorité. En collaboration avec la Municipalité d'Oka, nous sommes heureux de mettre en place cette réduction de la limite de vitesse sur le chemin d'Oka, une mesure concrète qui contribuera à rendre ce secteur plus sécuritaire pour tous les usagers de la route » - Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac

Un plan d'intervention pour accompagner les automobilistes

Pour faciliter la transition et veiller au respect de la nouvelle limite de vitesse, des mesures concrètes seront rapidement déployées sur le terrain :

- **Radars pédagogiques** : Des outils visuels seront temporairement installés pour sensibiliser les conducteurs à leur vitesse réelle et les inciter à ralentir.
- **Contrôles périodiques** : Des opérations de surveillance ciblées seront menées en étroite collaboration avec les services policiers de la région.

Les municipalités d'Oka et de Saint-Joseph-du-Lac remercient les citoyens ainsi que les usagers de la route pour leur habituelle collaboration.

-30-

Informations : Colette Beaudoin
Directrice des loisirs et des communications
Municipalité d'Oka
450 479-8333 poste 227
cbeaudoin@oka.ca